

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 19 mai 2009 à 19 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Luc Gaudreault	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Line Lecours
Monsieur Yvon Geoffroy	Madame Lise Marchand
Monsieur Alain Gervais	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Renaud Lévesque, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivants :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Normand Piché	Directeur adjoint aux Services éducatifs (jeunes)

La présence est constatée de monsieur Denis Bastarache, président du syndicat du personnel professionnel, accompagné de cinq animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire.

---

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 211 0509** : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0509-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

5.2 Délégué à l'assemblée générale de la F.C.S.Q.  
11.7 Poste d'agent de gestion financière.

Adopté unanimement

Approbation d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 212 0509** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 avril 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire représentante du comité de parents Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0509-01, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente Danielle Bolduc invite les personnes présentes à prendre la parole.

Sur ce, monsieur Denis Bastarache fait une intervention à l'effet de dénoncer les coupures de postes (46,5 heures) concernant l'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire. Monsieur Bastarache réfère les commissaires à de la documentation en faisant ressortir l'importance de ces postes au sein des écoles ainsi que du cadre ministériel de ce service complémentaire.

Madame Nicole Dostaler prend ensuite la parole pour faire référence à un sondage de satisfaction rempli par 18 directions d'école relatif à l'appréciation des services d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire.

Madame Liliane Bournival fait après cela une intervention pour souligner sa retraite prochaine et se questionne à savoir si le travail qu'elle effectuait avait une valeur puisque son poste sera aboli.

Madame Francine Breton intervient pour souligner l'importance du travail des animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire. Elle se demande si avec les coupures prévues son travail va demeurer signifiant.

---

Président(e)

Monsieur François Lajoie dépose ensuite un document pour donner un exemple de projets réalisés dans les écoles et de la méthode utilisée afin de souligner le professionnalisme des actions réalisées.

Madame la présidente Danielle Bolduc remercie les personnes présentes pour leur intervention et souligne que la qualité du travail des animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire n'est aucunement remis en question par le conseil des commissaires et que leurs représentations seront analysées par les membres.

Le directeur général monsieur Claude Leclerc souligne également l'appréciation de leurs services et que c'est dans un difficile contexte de décroissance de la clientèle scolaire et d'attrition d'effectifs que le conseil des commissaires doit malheureusement considérer l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par la Direction générale. Monsieur Claude Leclerc soumet alors à l'attention des commissaires des recommandations concernant une démission pour fins de retraite et deux ouvertures de postes. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées sur ces dossiers.

Démission pour  
fins de retraite  
d'un cadre –  
Jeannine G.-  
Massicotte

**RÉSOLUTION 213 0509 :**      CONSIDÉRANT que madame Jeannine G. Massicotte, chef de secrétariat à la direction générale, a présenté une lettre de démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame le commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Jeannine G. Massicotte, laquelle est afférente à sa retraite en date du 30 juin 2009;

QUE cette démission soit conséquente à une confirmation de la CARRA de son admissibilité à une telle retraite;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec madame Jeannine G. Massicotte.

Adopté unanimement

Ouverture du poste  
de chef de  
secrétariat à la  
Direction générale  
et comité de  
sélection

**RÉSOLUTION 214 0509 :**      CONSIDÉRANT que madame Jeannine G. Massicotte, chef de secrétariat à la direction générale a remis sa démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT, par suite, qu'un poste de chef de secrétariat à la direction générale sera vacant à compter du 30 juin 2009;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie entend combler ce poste;

---

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE qu'un poste de chef de secrétariat à la direction générale soit ouvert et affiché à l'interne;

QUE soit formé un comité de sélection ayant pour mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant au choix de la personne candidate à ce poste;

QUE ce comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- ✓ madame Sylvie Dupont-Simard, commissaire;
- ✓ madame Nicole Thiffeault-Marchand, commissaire;
- ✓ madame Nicole Trudel, commissaire;
- ✓ monsieur Claude Leclerc, directeur général;
- ✓ monsieur Renaud Lévesque, directeur général adjoint.

Adopté unanimement

Ouverture du poste de direction de l'école forestière et du centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice et comité de sélection

**RÉSOLUTION 215 0509 :**

CONSIDÉRANT que le poste de direction de centre à l'École forestière de La Tuque et du Centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice sera vacant le 1<sup>er</sup> juillet 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général de combler le poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le poste de direction de centre à l'École forestière de La Tuque et du Centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice soit comblé pour l'année scolaire 2009-2010;

QU'aux fins de comblement, il soit procédé à l'ouverture et à l'affichage interne de ce poste dans les meilleurs délais;

QUE soit également formé un comité de sélection ayant pour mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant au choix de la personne candidate à ce poste;

QUE ce comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- ✓ monsieur Luc Gaudreault, commissaire;
- ✓ monsieur Réal Julien, commissaire;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

- ✓ monsieur Mario Lebel, commissaire;
- ✓ monsieur Claude Leclerc, directeur général;
- ✓ monsieur Denis Lampron, directeur des services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du service aux entreprises.

Adopté unanimement

Par la suite, le directeur général adjoint, monsieur Renaud Lévesque, soumet aux membres du conseil des commissaires la tarification des services optionnels de transport scolaire pour l'année 2009-2010.

Tarification des services optionnels de transport scolaire 2009-2010

**RÉSOLUTION 216 0509 :**

1<sup>er</sup> juillet 2007;

CONSIDÉRANT que les contrats exclusifs de transport scolaire ont été renouvelés pour une période de 5 ans au

CONSIDÉRANT que les parties liées au contrat ont convenu à la signature de former un comité pour analyser toute la problématique entourant le transport du midi, et élaborer des recommandations s'y rapportant;

CONSIDÉRANT que le comité formé de représentants des transporteurs et de représentants de la commission scolaire s'est entendu sur une modification de la clause contractuelle du transport du midi;

CONSIDÉRANT que les travaux du comité incluait la détermination des tarifs chargés aux parents pour les services de transport du midi et optionnel;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de transport a signifié son accord avec la nouvelle tarification;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels soient majorés pour l'année scolaire 2009-2010, tels qu'indiqués au document 0509-03.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 217 0509 :**

l'ajout de l'article suivant :

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance doit modifié par

4.5 Conseil d'orientation des services régionalisés.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Relativement à l'article 4.5, madame la présidente Danielle Bolduc informe les commissaires de démarches conjointes avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour une éventuelle mise en place d'un conseil d'orientation des services régionalisés. Dans le cadre de ces démarches et aux fins d'assurer une parité quant à la représentativité politique, il est recommandé de désigner un commissaire ayant pour mandat de participer à ces démarches. Une résolution est adoptée en ce sens.

Désignation de Réal Julien et Alain Gervais pour représenter la CSÉ – Étude de la mise en place d'un conseil d'orientation des services régionalisés

**RÉSOLUTION 218 0509** : CONSIDÉRANT que des démarches seront conjointement effectuées avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'étude de la mise en place d'un conseil d'orientation des services régionalisés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, afin d'assurer une parité dans la représentativité politique, de désigner outre monsieur le commissaire Réal Julien, un commissaire supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que monsieur le commissaire Alain Gervais soit désigné pour représenter, avec monsieur le commissaire Réal Julien, la Commission scolaire de l'Énergie, dans le cadre des démarches effectuées conjointement avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, à l'étude de la mise en place d'un conseil d'orientation des services régionalisés.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets présentés par la présidence, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

**RÉSOLUTION 219 0509** : CONSIDÉRANT que monsieur Bernard Laferrière, conjoint de madame Amina Chaffai, attachée politique de la ministre Julie Boulet, est récemment décédé;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à madame Amina Chaffai et à sa famille.

Adopté unanimement

Les commissaires procèdent à la désignation du remplacement d'un délégué à l'assemblée générale de la F.C.S.Q. Une résolution est adoptée en ce sens.

Désignation de M. Réjean Gélinas en remplacement de M. Yvon Geoffroy à l'assemblée générale de la FCSQ

**RÉSOLUTION 220 0509** : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 177 0409, que monsieur le commissaire Yvon Geoffroy a été désigné pour agir à titre de délégué officiel de la Commission scolaire de l'Énergie à l'assemblée générale de la F.C.S.Q.;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

CONSIDÉRANT que monsieur Yvon Geoffroy a souligné son empêchement à participer à l'assemblée générale de la F.C.S.Q.;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que monsieur Réjean Gélinas agisse à titre de délégué officiel à l'assemblée générale de la F.C.S.Q., et ce, à titre de substitut à monsieur Yvon Geoffroy.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées au terme des renseignements fournis par monsieur Normand Piché, directeur adjoint, sur chacun des dossiers relatifs à des demandes de dérogation.

Demande de dérogation d'entrée précoce au préscolaire 5 ans

**RÉSOLUTION 221 0509 :** CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes) ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique* afin que S-K T. (THIS6960xxxx) soit admise à l'éducation préscolaire en 2009-2010.

Adopté unanimement

Demande de dérogation à la liste des matières – École secondaire Paul-Le Jeune

**RÉSOLUTION 222 0509 :** CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'une commission scolaire peut permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'une dérogation à la liste des matières ne peut être permise que sur autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport lorsqu'elle n'est pas dans une des situations déterminées par règlement de la ministre;

CONSIDÉRANT qu'il existe des situations justifiant l'approbation par la ministre de projets particuliers pour les élèves âgés de 15 ans ayant réussi partiellement le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire;

CONSIDÉRANT qu'un élève en réussite partielle ne peut accéder aux parcours de formation axée sur l'emploi;

---

Président(e)

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite offrir en 2009-2010 un projet pédagogique particulier préparatoire à la formation professionnelle à de tels élèves, à savoir :

- PASSERELLE – Persévérance scolaire et accès au diplôme d'études professionnelles (D.E.P.)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE qu'une demande de dérogation soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre des 3<sup>e</sup> alinéas des articles 222 et 459 de la *Loi sur l'instruction publique* pour le projet précité.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Denis Lampron soumet aux commissaires une entente concernant l'embauche d'une ressource et l'inscription d'élèves provenant d'Emploi-Québec. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Entente avec le Centre local d'emploi de La Tuque

**RÉSOLUTION 223 0509 :** CONSIDÉRANT des besoins en services complémentaires pour les élèves de la formation générale des adultes de l'école Forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de l'Énergie d'accroître la réussite pour nos élèves et de donner un encadrement pour contrer l'absentéisme à ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de service (256859-0) proposée par le Centre local d'emploi de La Tuque concernant l'embauche d'une ressource et l'inscription des élèves provenant d'Emploi-Québec à un maximum de 68 participants;

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc, et le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, Me Serge Carpentier présente un projet de liste des écoles et des centres 2009-2010 et les actes d'établissement 2009-2010. Il est procédé au dépôt de ces documents, pour les fins de consultation.

Dépôt – Liste des établissements et actes d'établissement 2009-2010

**RÉSOLUTION 224 0509 :** CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'à chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

\_\_\_\_\_  
Président(e)



CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption de la liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et des actes d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soient déposés, pour fins de consultation, les documents suivants:

- ✓ « Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2009-2010 », décrite au document 0509-04;
- ✓ « Actes d'établissement des écoles et des centres 2009-2010 », décrits au document 0509-05.

Adopté unanimement

En étant aux sujets présentés par les Services des ressources financières, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptés au terme des renseignements fournis par monsieur Serge Trudel.

Taux  
compensatoires

**RÉSOLUTION 225 0509 :** CONSIDÉRANT, en référence à la Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour, que les taux compensatoires applicables dans le cadre de cette politique sont déterminés par résolution du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT, à la suite d'une étude réalisée par les Services des ressources financières, qu'il est recommandé de procéder à des modifications des taux compensatoires;

CONSIDÉRANT que la façon de déterminer les taux compensatoires ont été analysés par le Comité de suivi budgétaire formé par le conseil des commissaires et que leur adoption est recommandée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que les taux compensatoires applicables dans le cadre de la Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour soient ceux décrits au document 0509-06, lesquels sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Adopté unanimement

---

Président(e)

Demande  
d'autorisation pour  
adoption d'un  
budget déficitaire

**RÉSOLUTION 226 0509 :**

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'elle détermine, autoriser la Commission scolaire de l'Énergie à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

ATTENDU QUE les normes de la comptabilité scolaire ont été modifiées afin de respecter les principes comptables généralement reconnus rendant ainsi les états financiers à vocation générale;

ATTENDU QUE ces nouvelles normes ont pour effet qu'au 30 juin 2009, la commission scolaire prévoit avoir un déficit accumulé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 280 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit intégrer à son budget, comme dépense, le déficit anticipé de l'exercice courant et de l'exercice de l'année précédente non intégré à son budget;

ATTENDU QUE la commission scolaire peut s'approprier une somme maximale de 10 p. 100 de son surplus accumulé au 30 juin 2008;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de l'Énergie prévoit adopter un budget 2009-2010 dont les dépenses accumulées excèdent les revenus de 39 774 577,00 \$.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE qu'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire de l'Énergie à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées et que cette demande soit accompagnée d'un document décrivant sommairement les causes du déficit anticipé.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées au terme des informations fournies par monsieur Richard Boyer sur chacun des dossiers.

Entente

**RÉSOLUTION 227 0509 :**

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés de soutien prévoit la possibilité que la commission scolaire et le syndicat conviennent d'arrangements locaux;

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) relativement à la clause 7-3.00 sur le mécanisme des plans d'effectifs;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le syndicat précité relativement à la clause 7-3.00 sur le mécanisme des plans d'effectifs;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente

**RÉSOLUTION 228 0509** : CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.) concernant :

- ✓ la volonté exprimée par la commission scolaire d'instituer une nouvelle école institutionnelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette entente soit ratifiée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit autorisée la conclusion de l'entente précitée avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.);

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Non renforcement  
– Personnel  
enseignant

**RÉSOLUTION 229 0509** : CONSIDÉRANT que la prévision des effectifs du personnel enseignant pour la prochaine année scolaire génère des surplus;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE le non-renforcement des enseignantes dont les noms suivent, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 en conformité avec les dispositions liant en vigueur;

- ✓ Lyse Lafrenière, en formation professionnelle (foresterie) à l'École forestière de La Tuque;
- ✓ Marie-Claude Brière, enseignante au primaire à l'école Antoine-Hallé à Shawinigan, secteur Grand-Mère;
- ✓ Marie Gosselin, enseignante au primaire à l'école Plein Soleil à Hérouxville.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

À ce moment-ci, soit à 21 h 30, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

**RÉSOLUTION 230 0509** : Monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que soit décrété la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 21 h 45, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 231 0509** : Madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Eu égard à l'article 11.3 Adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel, il est convenu de considérer ce sujet lors de la séance d'ajournement du conseil des commissaires du 26 mai prochain.

Poursuivant, les commissaires adoptent des résolutions pour l'acceptation de démissions et d'une retraite progressive.

Démissions pour fins de retraite

**RÉSOLUTION 232 0509** : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission pour fins de retraite ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Marc Audet, agent de bureau classe I, au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, laquelle est effective au 2 juillet 2009;
- ✓ Suzanne Cossette, enseignante au primaire, à l'école des Vallons à Saint-Paulin, laquelle est effective au 30 juin 2009;
- ✓ Lisette Laforme, secrétaire d'école, à l'école Saint-Charles-Garnier à Shawinigan, laquelle est effective au 4 juillet 2009;
- ✓ André Gaudet, concierge, à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> juillet 2009;
- ✓ Luc Rhéaume, enseignant orthopédagogue, à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, laquelle est effective au 29 juin 2009.

Adopté unanimement

---

Président(e)

Démission

**RÉSOLUTION 233 0509 :**

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Nancy Théberge, enseignante au primaire à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, laquelle est effective au 30 juin 2009.

Adopté unanimement

Retraite progressive

**RÉSOLUTION 234 0509 :**

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon

progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive de madame Denise Fortin, secrétaire de gestion, à la direction générale adjointe, au centre administratif, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Adopté unanimement

Les commissaires conviennent de considérer les articles 11.6 et 11.7 lors de la prochaine séance d'ajournement du conseil des commissaires.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 19 mai 2009.

À 21 h 50, l'ordre du jour étant complété, il est procédé à l'ajournement de la séance.

Ajournement de la séance

**RÉSOLUTION 235 0509 :**

Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit déclarée ajournée au mardi 26 mai

2009 à 19 h 30 la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire